Le Sud-Ouest
Montréal

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Tenue le 9 février 2015, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, et portant sur le projet intitulé :

Projet particulier de modification et d'occupation de l'immeuble situé au 550, rue Richmond (église Saint-Joseph), pour y permettre l'aménagement d'espaces de diffusion culturelle, d'exposition, de réception, de bureau et de restauration - dossier numéro 1143253004

Sont présents :

Monsieur Craig Sauvé, conseiller de la ville pour le district de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles
Madame Anne-Marie Sigouin, conseillère de la ville pour le district de Saint-Paul—Émard
Madame Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement pour le district de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles
Monsieur Sylvain Thériault, conseiller en planification
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire-recherchiste et secrétaire d'assemblée

---

L'assemblée de consultation publique sur le projet ci-dessus décrit est ouverte à 19 h 04, sous la présidence de monsieur Craig Sauvé, conseiller de la ville pour le district de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles.

À la demande de monsieur Sauvé, monsieur Sylvain Thériault, conseiller en aménagement, explique, au moyen de la présentation jointe à ce procès-verbal, la procédure d'adoption d'une résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation* (RCA04 22003) et l'objet du premier projet de résolution.

Monsieur Sauvé invite ensuite les personnes intéressées à s'exprimer sur le premier projet de règlement.

Monsieur Derek Robertson

Interroge la pertinence d'une seconde assemblée de consultation publique considérant celle du 15 janvier 2015. Souligne le caractère innovateur du projet et les emplois qu'il génèrera. Demande de procéder rapidement à l'adoption du projet puisque le bâtiment se dégrade rapidement.

Monsieur Sauvé ainsi que mesdames Thiébaut et Sigouin répondent.

Monsieur Jackson Joseph

Interroge la pertinence de l'assemblée publique de consultation considérant l'établissement de nombreux restaurants sur la rue Notre-Dame qui n'ont jamais fait l'objet de consultations publiques. Souligne l'acceptabilité sociale du projet par les groupes sociaux du quartier.

Madame Sigouin et monsieur Sauvé répondent.

Monsieur Damien Silès – Quartier de l'innovation de Montréal

Souligne que le projet est soutenu dans le cadre du mouvement « Je vois Montréal », qu'il suscite de l'intérêt au niveau municipal, national et international puisqu'il constitue un laboratoire socioculturel et qu'il respecte le patrimoine bâti. Il souligne également la nécessité de procéder rapidement, dans le respect des procédures, présente des signes d'usure inquiétants.

Madame Gabrielle Langlois – École de technologie supérieure

Souligne que les représentants de l'École de technologie supérieure appuient le projet. Précise que le projet présente un volet universitaire puisqu'il doit se réaliser en collaboration avec trois universités dans une perspective de multidisciplinarité. Ajoute que l'École offrira son stationnement dans le cadre des événements d'envergure, ce qui correspond au trois quarts des besoins en stationnement.

Monsieur Fred Burrill – P.O.P.I.R. – Comité Logement

Précise que le P.O.P.I.R. – Comité Logement est contre le projet puisqu'il s'agit d'un projet de développement pour un bâtiment qui abrite plusieurs organismes communautaires. Ajoute que le projet ne vient pas combler un besoin pour les résidents du quartier en termes de logements et qu'il viendra concurrencer l'offre de service actuelle ou projetée sur le plan culturel et artistique. Ajoute également que le projet contribue à l'embourgeoisement du secteur qui a cours depuis les quinze dernières années. Conclue en indiquant qu'il y a un besoin de terrains dans le quartier pour l'implantation d'un CLSC, d'une épicerie communautaire et d'un CPE.

Madame Jen De Combe – Tyndale St-Georges Community Centre

Indique être en faveur du projet. Ajoute qu'il bénéficiera à l'ensemble du quartier grâce aux ressources qu'il y attirera.

Monsieur Vincente Perez – Coalition de la Petite-Bourgogne

Constate qu'il n'y a pas de consensus parmi les membres de la Table de concertation Petite-Bourgogne à qui le projet a été présenté. Ajoute que des inquiétudes ont été exprimées et répondues en partie. Constate que le projet ne vise pas directement la population de la Petite-Bourgogne, mais qu'il lui sera néanmoins bénéfique. Demande à ce que les services offerts par le projet s'harmonisent à l'offre de services existante plutôt que de la concurrencer. Demande également que les services offerts soient au bénéfice des résidents du quartier.

Madame Thiébaut demande des précisions. Monsieur Perez répond.

Madame Isabelle Péan – Université McGill

Souligne que le projet vise le développement de l'entreprenariat et de l'économie sociale. Souligne également que l'Université contribue déjà à d'autres projets artistiques et culturels dans le quartier et qu'ils ne sont pas concurrents à ceux visés par le projet.

Monsieur Will Straw – Université McGill

Souligne que les gens souhaitent la présence d'un lieu de rencontre dans Griffintown où il y a peu d'immeubles à vocation publique. Il précise que l'implication de l'Université ne vise pas l'embourgeoisement du secteur, mais qu'elle offrira la chance aux étudiants d'aider le développement de la communauté dans le respect du caractère du quartier.

Madame Danielle Bitton

Appuie le projet. Précise que la promotrice du projet a fait plusieurs démarches auprès des groupes sociaux pour rendre son projet socialement acceptable. Contente de savoir que le bâtiment sera préservé et qu'il continuera d'être un lieu de rencontre.

Monsieur Marc Bazinet – Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice

Souligne l'évolution de l'utilisation du bâtiment à travers le déclin de la participation religieuse et des restructurations qu'il commande. Souligne également le devoir de mémoire auquel tient la Compagnie en ce qui concerne la préservation du bâtiment patrimonial malgré sa vente à un promoteur privé plutôt qu'à d'autres communautés religieuses ou à des organismes publics. Supporte le projet puisque le bâtiment demeurera un lieu de rassemblement avec une mission éducative.

Madame Nicole Vallière

Affirme être contre le projet, sauf en ce qui concerne la préservation du bâtiment. Critique le fait que l'avis public annonçant l'assemblée publique de consultation ait été publié dans un journal qui n'est pas distribué dans le secteur où se situe le projet et que les résidents du quartier n'aient pas été avisés d'une autre façon. Souligne que le projet ne se situe pas dans un secteur commercial, mais résidentiel. Explique les dérangements auxquels sont exposés les résidents du quartier occasionnés par la venue de nouveaux bars et restaurants sur la rue Notre-Dame. Souligne l'absence de stationnement permettant d'absorber un flot de 600 à 1000 personnes en période de pointe et les problèmes de circulation actuels dans le quartier. Ajoute que le projet ne tient pas compte de l'opinion et des besoins des résidents du quartier, mais plutôt de ceux de Griffintown.

Messieurs Sauvé et Legault ainsi que madame Thiébaut répondent.

Madame Deborah Hinton

Souligne le caractère rassembleur du projet et ses bienfaits sur le développement de la communauté.

Monsieur Michael Hinton

Souligne le fait que le projet permettra de développer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté.

Monsieur André Krepec

Souligne que le projet représente trois années de travail de la part de sa promotrice. Explique que le fait de retarder les travaux a pour conséquence d'augmenter leurs coûts. Indique comprendre les préoccupations du voisinage, mais ajoute que le bâtiment avait une capacité d'accueil de 1000 personnes, alors qu'il pourra désormais en accueillir 600, ce qui représente 400 personnes de moins.

Monsieur Sauvé et madame Thiébaut émettent de commentaires.

Madame Doris Fenerdjian

Souligne le fait que le projet vise à offrir des services et à réinvestir ses profits dans la communauté. Elle ajoute qu'il s'inscrit dans un processus de sauvegarde d'un bâtiment patrimonial et dans une perspective de développement durable.

Monsieur Michael Jemtrud

Souligne le fait que plusieurs bâtiments patrimoniaux ont été laissés à l'abandon et souhaite la réalisation du projet de sauvegarde de l'immeuble. Il ajoute que le projet vise à servir la communauté et les groupes sociaux.

Monsieur Alfred Diallo

Invite les résidents du quartier à appuyer le projet ou ses opposants à proposer un projet alternatif.

Monsieur Frenel Bussereth

Souligne les retombées économiques du projet en termes d'emploi et de développement social. Invite les représentants de la Ville à appuyer le projet afin qu'il avance rapidement.

Madame Natalie Voland

Souligne le caractère différent du projet, le fait qu'il vise à répondre aux besoins de la communauté ainsi que le fait que les profits qu'il génèrera seront redistribués dans la communauté. Elle précise le genre d'activités qui y seront organisées et les emplois qui y seront générés.

Monsieur Jackson Joseph

Présente un commentaire au sujet de différents bâtiments patrimoniaux qui ont été détruits par manque d'entretien.

Monsieur Mervyn Hernandez

Critique les moyens de communication utilisés par l'arrondissement pour faire connaître le projet aux résidents du quartier.

Aucune autre personne ne manifestant le désir d'intervenir, madame Thiébaut invite madame Caroline Ledoux, chef de section – circulation, à expliquer les mesures d'apaisement de la circulation qui seront mises en places dans le quartier si le projet est adopté.

Monsieur Sauvé met fin à l'assemblée de consultation publique à 21 h 04.

(s) original signé

_____

Mathieu Legault
Secrétaire-recherchiste et secrétaire d'assemblée